

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

	Tunis-Tunisie	France
Un an.....	10	12 fr.
Six mois.....	6	7 »
Trois mois.....	4	5 »

Payables d'avance

Rédacteur en Chef : **EM. LACROIX**

Rédaction et administration : 14, Rue Al-Djazira. — TUNIS.

LES ANNONCES SONT REÇUES AU BUREAU DU JOURNAL

ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne.	» 40
Réclames.....	—	» 60
Chronique locale.....	—	1.50

Payables d'avance

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis pendant l'année 1894

Tunis, le 12 mars 1894.

LES

DESSOUS D'UNE DÉMISSION

Il y a quelque temps, nous annonçons — en exprimant tous nos regrets — que l'honorable commandant Gérodiad avait donné sa démission de président du *Syndicat obligatoire des Viticulteurs*.

Nous avons voulu savoir le motif exact de cette démission et c'est au siège même du Syndicat que nous avons pu satisfaire notre curiosité.

« Le commandant Gérodiad n'a pas voulu couvrir par sa présidence le gaspillage effréné qui se fait au Syndicat des Viticulteurs ! »

Voilà, dans toute sa brutalité, la raison de cette démission ; mais quelques explications sont cependant nécessaires pour l'édification du public.

On sait dans quel but le Syndicat des Viticulteurs a été créé : afin de surveiller étroitement le vignoble tunisien d'une part, et de constituer un fonds de réserve, pour indemniser les viticulteurs, si jamais le phylloxéra venait à faire son apparition en Tunisie d'autre part. Comme on le voit, il n'y a pas à s'y méprendre.

Il y a environ en Tunisie 4,500 hectares de vignes qui paient une taxe annuelle de deux francs l'un, soit : 9,000 francs ; le gouvernement, de son côté, alloue au Syndicat une subvention égale à celle perçue des propriétaires, soit : 9,000 francs, ensemble, 18,000 francs.

Le commandant Gérodiad était d'avis que la moitié de cette somme de dix-huit mille francs, devait être affectée en personnel, frais de bureau, etc., etc., et l'autre moitié, servir à constituer un fonds de réserve pour indemniser, nous le répétons, les propriétaires dont les vignobles seraient détruits, si le phylloxéra venait à être constaté, ce qui était très juste.

Les membres du Syndicat, subjugués par le verbiage de M. Mouline, inspecteur, chef du service phylloxérique et aussi, peut-être, la sympathie qui se dégage de sa personne, se sont séparés de son président et ont voté tout ce qu'a demandé M. Mouline, c'est-à-dire l'absorption par les frais de personnel, de bureau, de tournées, etc., du budget entier du Syndicat, quant au fonds de réserve, on y pensera plus tard, ou on fera appel au gouvernement !

L'honorable commandant Gérodiad n'a pas voulu se prêter à un pareil gaspillage et il a donné sa démission. A notre avis, il a parfaitement fait, car nous estimons qu'un seul agent, pour le moment du moins, était plus que suffisant pour visiter le vignoble tunisien. Mais M. Mouline a voulu être un véritable chef de service et avoir, en conséquence, un personnel sous ses ordres. Il a fait agréer et nommer deux agents qui n'auront pas grand chose à faire et pour commencer, lui le premier, pourra couler des jours heureux, *dolce far niente*, et digérer, en paix les 4,500 francs, sans compter les frais de dé-

placement, qu'un syndicat complaisant lui alloue !

Heureux homme ! heureux fonctionnaire !

En outre, jamais le commandant Gérodiad n'avait pu obtenir du Syndicat, que l'inspecteur fut sous la dépendance directe du président, de sorte que celui-ci en profitait pour faire à sa guise.

Là, nous trouvons que le commandant Gérodiad n'a pas été assez énergique. Il eut pu se passer de l'approbation de ses collègues et agir en président.

Nous avons voulu faire connaître les motifs de cette démission afin que le public puisse dire aux viticulteurs, si le phylloxéra venait malheureusement à se déclarer en Tunisie et qu'ils fassent appel à la caisse du gouvernement : « Comme on fait son lit on se couche ! Si au lieu de gaspiller ses revenus en dépenses inutiles, le Syndicat faisait ce que l'honorable commandant Gérodiad a conseillé, il aurait maintenant de l'argent et n'en serait pas réduit à implorer la charité du gouvernement ! »

Nous avons vu avec plaisir le rapport déposé à la Chambre d'Agriculture par M. Riban, concernant le contrôle des poids et mesures.

Ce service de contrôle s'impose à bref délai, car il ne fait aucun doute que la plupart des commerçants indigènes volent leurs clients comme dans un bois.

Pour notre compte personnel, nous nous sommes plaints plusieurs fois aux autorités compétentes qui, après avoir fait vérifier l'exactitude de nos plaintes, ont envoyé les délinquants, quelques jours en prison.

Comme le dit M. Riban, « les instruments reconnus justes et fonctionnant bien, recevaient un poinçon changeant tous les ans. Ceux qui ne présenteraient pas les qualités exigées, ne recevaient le poinçon, qu'après mise en état dans un délai fixé. Ceux qui ne pourraient être réparés seraient brisés. »

« Tous ceux qui ne s'assujétiraient pas à ces prescriptions seraient frappés d'une amende. »

« Les intéressés seraient réunis dans les municipalités ou au siège des Contrôles, où aurait lieu la visite du contrôleur. C'est ainsi que cette institution est organisée en Algérie, où elle a rendu de grands services. »

A quand donc la création de ce service de contrôle des poids et mesures ?

La « Dépêche » est obligée d'avouer aujourd'hui que son ancien collaborateur est bien l'auteur de cette misérable campagne de presse contre notre sympathique Résident, voici ce qu'elle dit dans son numéro de ce matin :

Nous nous étions refusé à croire aux bruits qui couraient au sujet de la campagne entreprise à Paris, dans le but d'entraver la marche de nos chemins de fer et de nos ports.

Nous apprenons avec le plus vif étonnement que ces bruits étaient fondés.

Le meneur était bien celui que l'on désignait, le membre de la Chambre de Commerce, l'ancien représentant à Tunis de la maison Cail.

Et lorsque nous disions *était*, nous nous trompions : M. Château, puisqu'il faut le nommer, est encore à la tête du mouvement. Seulement, ce n'est plus la presse qu'il travaille. Elle est revenue à un sentiment plus vrai de la situation.

M. Château s'est rejeté sur le « Syndicat des Entrepreneurs français » et ceux-ci font du bruit, crient à l'iniquité et prétendent être admis à soumissionner pour tous les travaux à effectuer dans la Régence.

Que ces messieurs nous permettent de leur faire observer que ce sont là prétentions un peu bien léonines. Nous n'avons pas, que nous sachions, un intérêt primordial à exporter notre argent.

Quant à M. Château, nous ne voulons pas douter un seul instant qu'il ne soit mû par un excellent sentiment ; nous regrettons seulement que ses scrupules et ce beau feu ne lui soient pas venus, alors qu'il faisait des propositions au nom de la maison Cail.

Tout était pour le mieux à cette époque dans la meilleure des Régences. Aujourd'hui, ... *quantum mutatus ab illo* !

Des esprits chagrins verraient dans sa conduite la conséquence d'un dépit. Mais nous ne sommes pas des esprits chagrins. Passons.

Aussi bien toutes ces criailleries n'aboutissent-elles à rien ; et est-ce y attacher trop d'importance que de s'y appesantir. La Colonie n'a que félicitations pour le Résident général, qui, n'ayant pas d'argent pour faire exécuter les ports, ne pouvait mettre les travaux en adjudication et devait trouver une autre combinaison.

Quant aux chemins de fer, M. Château n'en est pas à ignorer que le gouvernement tunisien est engagé avec le Bône-Guelma depuis 1892.

Un de nos lecteurs nous écrit au sujet de M. Machuel dont nous avons publié récemment la silhouette :

« Il se peut que M. Machuel soit le membre le moins diplômé de tout le corps enseignant, mais ce que vous ne pouvez nier, c'est que c'est un arabisant distingué et le plus *ferré* sur la langue arabe. »

Nous répondrons à notre honorable correspondant que nous ne disconvions pas que M. Machuel soit très fort en arabe, mais il faudrait qu'il le fût aussi et surtout en français, car nous n'avons pas créé ici des écoles arabes-françaises, mais bien franco-arabes, il y a une nuance.

Le *Courrier de Bizerte* demande instamment au directeur de l'Office postal le déplacement du fil télégraphique qui empêche l'entrée des bateaux dans le port de Bizerte et son remplacement par un câble immergé.

Cette réclamation est si simple qu'elle recevra, ce nous semble, immédiate satisfaction.... à moins que les lenteurs administratives n'y apportent un léger retard.

D'empiétements en empiétements, un propriétaire de Radès a fini par quintupler le lopin de terrain qu'il possède sur la plage de cette localité.

L'administration des Travaux Publics devrait bien mettre un terme à cet accaparement et reprendre les terrains indûment annexés.

Un député a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à interdire aux journaux le compte rendu des débats des cours d'assises pour les procès anarchistes, la publication des noms des juges, jurés, etc.

Dans un autre ordre d'idées ne pourrait-on interdire ici, la révélation du nom des victimes d'attentats à la pudeur. Les cas sont nombreux. Malheureusement, et nous estimons qu'il est inutile de faire à ces infortunés une réclame dont ils se passeront bien et qui peut leur porter un préjudice moral.

Notre Collaborateur Elias Lellouch

Dit H. LE COLLU

à la Maison d'Arrêt d'Alger

— « 0 » —

Son arrivée. — Son incarcération. —

Ses occupations. — En appel. —

Accès de Fièvre. — Les visi-

tes. — Les demandes de

grâces. — Distinction !

Afin d'être agréable à nos lecteurs et surtout à la colonie israélite de Tunis, parmi laquelle M. Elias Lellouch compte de nombreuses connaissances, nous avons prié notre ami, M. Edouard Torrel actuellement de passage à Alger, de bien vouloir nous donner quelques renseignements sur notre collaborateur.

Nous laissons donc la parole à notre correspondant :

SON ARRIVÉE

Je n'étais pas encore à Alger, lorsque Lellouch y est arrivé, mais d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, il paraît que quelques-uns de ses parents et amis, avertis sans doute par dépêches, étaient allés dès le matin attendre à la Marine l'arrivée du bateau qui devait l'amener de Tunis.

Le frère du prisonnier, négociant bien connu à Alger, avait pris une barque et était allé à sa rencontre.

Enfin, à neuf heures du matin, Lellouch et les deux gendarmes qui l'accompagnaient, gagnèrent le quai, traversèrent la foule aux encouragements de laquelle le jeune prisonnier répondait en souriant par des signes de tête, puis ils montèrent tous les trois en voiture et se rendirent à la maison d'arrêt qui se trouve à environ 1.200 mètres de la ville.

SON INCARCÉRATION

Aussitôt arrivé, Lellouch fut incarcéré dans la cellule n° 79 du quartier européen. Il a comme voisins : à droite, M. Sapor, l'ancien maire d'Aumale, et à sa gauche, un riche propriétaire algérien.

Comme toutes les autres cellules, celle qu'occupe Lellouch a environ cinq mètres de long, trois de large et quatre de haut. Elle est éclairée par une lucarne donnant vue sur la mer et les environs d'Alger.

Son mobilier se compose : d'un lit complet avec deux couvertures et deux draps, une table en bois blanc peint, servant en même temps de bureau et de table à manger, un porte-manteau et une étagère, au-dessus de laquelle se trouvent quelques livres, une petite glace, un peigne, une brosse à dents, une brosse à habits, du savon, du cirage, du papier et enfin tout ce qu'il lui faut pour écrire.

Lellouch est nourri à ses frais ; il reçoit sa nourriture du dehors, il lui est permis en outre de prendre à la cantine tout ce qu'il veut, sauf le vin auquel il n'a droit qu'à 3/4 de litre par jour.

SES OCCUPATIONS

Lellouch passe presque tout son temps à lire ; aussi, il a parcouru déjà une grande partie des volumes de la bibliothèque pénitentiaire,

Le matin, il se lève à six heures, fait sa toilette, prend son café au lait qu'il

a soin de commander la veille à la cantine, et descend à sept heures se promener dans la cour jusqu'à dix heures, puis il monte pour déjeuner et se met à lire jusqu'à deux heures de l'après-midi — quelquefois il fait une heure ou une heure et demie de sieste. De deux à quatre heures, nouvelle promenade dans la cour, à cinq heures il dîne, puis il se met à écrire jusqu'à huit heures du soir.

Le jour où il fait mauvais temps, il reste dans sa cellule et sacrifie ses heures de récréation toujours à la lecture.

Lellouch est en train d'écrire *les mémoires d'un prisonnier*, qu'il fera imprimer le jour de sa mise en liberté.

EN APPEL

Le jeudi 15 février, dès sept heures du matin, tandis que son frère accompagné de quelques parents et amis s'étaient rendus à la maison d'arrêt attendre la sortie du prisonnier, une foule d'Israélites s'était massée dans la salle des Pas-Perdus du palais de justice.

« Le v'là, le v'là », s'écrièrent les spectateurs au bout d'un moment ; c'était en effet Lellouch qui arrivait en voiture avec deux gendarmes. Il était habillé de noir ; sa tenue était irréprochable.

Comme s'il était déjà habitué, Lellouch avait reconnu sa place et était allé tout droit s'asseoir sur les bancs des accusés.

A huit heures et demie, on appelle l'affaire Lellouch-Mourès : ce dernier fait défaut, lui seul se présente, assisté de M. Cheronnet.

Après les demandes d'usage : nom, prénoms, profession, etc., auxquelles l'accusé répond correctement, on procède à la lecture du dossier ; puis, Lellouch, avec un calme et un sang-froid remarquables, prend la parole et retrace la scène, explique le motif qui l'obligeait à avoir une arme sur lui, s'étend longuement sur la valeur de son adversaire, et, après avoir parlé de la prétendue loi sur le port d'armes prohibées, il dit : « quant à mon passé, il est connu de tout le monde ; la seule chose que l'on me reproche, c'est d'avoir demandé par voie de la presse la création à Tunis d'un Consistoire Israélite, créé pour la première fois en France sous le règne de Louis-Philippe et dont les membres sont nommés aujourd'hui par le Président de la République. « Le Consistoire existe en France et en Algérie, continue-t-il, et si depuis 1881, c'est-à-dire depuis l'occupation française, on ne l'a pas encore créé à Tunis, ce n'est que grâce à l'opposition énergique du parti italien dont M.

Cazès semblait être le fidèle souteneur.

« Eh bien ! Messieurs, dit-il en terminant, si défendre les intérêts de la France est un délit, un an de prison c'en est trop puni. »

La défense de Lellouch ne dura pas moins de 20 minutes.

Puis vint la brillante plaidoirie de M. Cheronnet, l'avocat le plus écouté du barreau d'Alger.

Enfin, après dix minutes de délibération, la Cour revint avec un verdict de confirmation.

La figure de l'accusé changea alors de couleur, son regard devint embarrassé et son air très pensif : « Un an de prison, c'est trop sévère, dit-il à son frère en remontant en voiture, je me pourvois en Cassation ! »

Lorsque Lellouch regagna sa cellule, il se jeta tout habillé sur le lit et ne se releva qu'à sept heures du soir pour écrire trois lettres : une à sa famille à Tunis et deux à Paris.

ACCÈS DE FIÈVRE !

A la suite de cette condamnation, à laquelle il ne s'attendait nullement, Lellouch a eu un accès de fièvre ; il a gardé le lit pendant plus de trente-six heures, de jeudi soir jusqu'à samedi matin ; grâce aux soins qui lui ont été prodigués par M. le docteur Treille, sa santé s'est aussitôt rétablie.

LES VISITES. — LES DEMANDES DE GRÂCE.

Depuis son arrivée à Alger, il ne s'est passé un jour où Lellouch n'ait pas reçu la visite soit de sa famille, soit de ses amis.

On ne le perd point de vue ; tout le monde s'intéresse au sort de ce jeune prisonnier, très aimé et estimé de tous ceux qui le connaissent. Aussi les encouragements ne lui ont pas manqué jusqu'à présent !

Dernièrement, c'était le grand rabbin d'Alger lui-même, M. Weil, qui était allé le voir à la maison d'arrêt et avec lequel il s'est entretenu tête-à-tête, dans une salle, pendant plus d'une demi-heure.

La semaine dernière, c'était M. Leltellier, l'ancien député d'Alger, qui était allé lui promettre son appui et son précieux concours.

Enfin, depuis sa confirmation plusieurs grandes notabilités n'ont cessé de lui présenter des demandes de grâce. Lellouch a toujours refusé de les signer : « Je ne veux ni grâces ni faveurs, leur dit-il, je veux tout simplement que justice soit faite ; je ne mérite pas un an de prison ; si je méritais cette peine, cela ne me ferait rien de la faire jusqu'au dernier jour. Je ne suis pas plus qu'un autre.

sur son méhari, accourait Mohammed, distançant plusieurs officiers.

Avant qu'Obeïd fût revenu de sa stupéfaction, les libérateurs eurent rejoint ceux qu'ils venaient sauver.

L'officier commandant l'escadron serra chaleureusement les mains de Maurice et de Gabrielle.

— Placez-vous immédiatement sous la garde de nos cavaliers, vous courez ici les plus grands dangers, dit-il.

Puis, s'adressant au cheikh :

— Obeïd, tu es mon prisonnier. Tu as ourdi une conspiration avec l'aide des pillards Hamena. L'ordre ne doit plus être troublé dans ces parages, alors que le drapeau protecteur de la France flotte sur la Tunisie qu'il abrite sous ses plis glorieux !

— Avant de punir, fais au moins une enquête, grommela Obeïd.

— Je n'ai pas de conseil à recevoir de toi ; au surplus, l'enquête est terminée.

Sous son masque de bronze, Obeïd prit toutes les nuances du caméléon, et, sortant brusquement un stylet de sa ceinture, le plongea dans la poitrine d'Ourida, qui s'affaissa en poussant un cri de douleur à l'instant où Mohamed, apercevant le mou-

DISTINCTION !

Grâce à son attitude calme et modérée. Lellouch s'est attiré l'estime et la considération de tous les gardiens de la prison. Aucun ne m'a mal parlé de lui ; au contraire, tous louent son intelligence et ses hautes capacités, si bien qu'il est question actuellement de lui donner la place de comptable ou un emploi quelconque dans les bureaux.

Edouard TORREL

Le *Figaro* publie sur la Spezzia et Bizerte un article très intéressant que nous publions d'autre part.

Le Billet de la semaine

C'est un finaud !

Un des collaborateurs de ce journal disait, l'autre jour, en parlant de M. Terras, que M. Massicault ne se gênait guère pour le traiter de « finaud ». Il faut que je vous raconte à quel propos M. Massicault a traité son... ami de la sorte.

C'était en 1890 ou 1891, au moment des élections à la Chambre de Commerce, lorsque M. Terras se présenta pour la première fois.

Le secrétaire du « Comité républicain », M. Pellerin, je crois, avait fait les biographies des candidats agréables à notre ancien ministre, et naturellement elles étaient mirobolantes. Celle de M. Terras commençait par ces mots : « Républicain éprouvé... »

Avant de les faire publier dans le journal que l'on sait, on fut d'avis, au « Comité Républicain », de les soumettre à M. Massicault.

Lorsque celui-ci lut la biographie du président actuel de la Chambre d'Agriculture, il ne put s'empêcher de sourire en voyant que M. Terras était traité de « républicain éprouvé » et de demander : « Est-ce que c'est lui qui vous a donné ce renseignement ? » Comme on lui répondait affirmativement, il ajouta : « Ce Terras est un finaud ! »

Le délégué du « Comité Républicain » voulut avoir l'explication de ces paroles. M. Massicault répondit : « Allez-y pour républicain éprouvé ! » sans donner d'autres explications.

Depuis, nous avons su que M. Terras, alors qu'il était avoué à Lyon, était un des membres les plus militants du parti conservateur et clérical de cette ville.

Aujourd'hui, l'insigne qu'il porte à la boutonnière a peut-être déteint sur ses opinions politiques....

vement du traitre, s'élançait entre lui et sa victime pour détourner l'arme s'écriant : — Balez Lalla, prenez garde ! Mademoiselle !

Puis, s'adressant fièrement au chef français, Obeïd dit :

— AA'mel teh'ab deroucq, Binbachi (Tunisien) ; Ourida sbeqet-di jiel djennett Nabi. Fais de moi ce tu veux maintenant, commandant, Ourida m'a précédé au paradis du Prophète.

Et il se prit à rire sardoniquement en narguant Maurice et en répétant :

— Kema h'abb Rabbi ! A la volonté de Dieu ! Mektoub, c'était écrit.

Les spahis s'assurèrent de l'assassin qu'ils entraînaient à quelque distance.

Imbu de certains préceptes du Koran, Obeïd considérait l'assassinat de la chrétienne Ourida comme devant être très agréable à Dieu. Du même coup, il enlevait celle-ci à l'amour de Maurice. Enfin le cheikh, ne se faisant aucune illusion sur le sort qui lui était réservé, sa trahison ayant été révélée aux chefs français, savait que la mort planait fatalement sur lui. Il espérait qu'en égard à ce martyr pour la foi musulmane, Mohammed exaucerait ses vœux en lui accordant, au Pa-

S'il en était autrement, M. Terras serait un gros ingrat, car il doit beaucoup à cette gueuse de Marianne — comme on se plaît à appeler notre chère République dans le monde qu'il fréquente à Lyon. — Pour moi, qui la chérit depuis mon jeune âge, elle n'en a pas fait autant à coup sûr. Peut-être rattrapera-t-elle un jour le temps perdu ?

L. DE PEYRAUD.

Nos lecteurs du quartier Bab-el-Khadra dont nous avons si souvent reproduit les récriminations, apprendront avec joie que les travaux de mise en état de viabilité de leurs voies viennent d'être déclarés d'utilité publique par décrets du 26 février et du 1^{er} mars derniers.

La mer intérieure

Les récents événements du Soudan nous remettent en mémoire un projet traité comme une pure utopie par des esprits pessimistes.

On cherche les facilités de communication entre nos colonies d'Afrique. Quelle plus grande conception que celle d'une *mer intérieure dans le Sahara* !

Incontestablement cette mer n'existe pas. Il la faut créer, et cela semble passer l'imagination. Voyons les faits :

A l'Exposition de 1878 on pouvait admirer un plan en relief de la région des *Chotts*, dû au commandant d'Etat-Major Roudaire.

Les *Chotts* sont une série de bas-fonds sans végétation, le plus souvent à sec, d'une largeur de 20 à 60 kilomètres sur une longueur de 400 kilomètres depuis le chott Melrir, au sud de Biskra jusqu'au chott El-Djerid (Tunisie) et qui n'est séparée du golfe Gabès que par une faible chaîne de dunes.

Leur surface lisse, saupoudrée de chlorure de sodium, leur donne l'aspect d'une immense plaine couverte de gelée blanche et évoque invinciblement l'idée d'une mer ancienne, desséchée, que l'accumulation des dunes près de Gabès aurait séparée de la Méditerranée.

M. Roudaire scientifiquement sûr, à la suite de travaux considérables de nivellement, que la dépression des chotts était au-dessous du niveau de la mer, ou comme les bassins de la mer Morte et de la mer Caspienne, songea à y introduire les eaux de la Méditerranée.

Sur l'initiative de Paul Bert, un crédit destiné aux études préliminaires fut voté et M. Roudaire fut chargé de déterminer la superficie du bassin, qui pourrait être donnée.

A la tête d'un petit détachement intrépide officier parvint à constater que sur un parcours de 1,100 kilomètres il existe, entre Chegna au sud de la province de Constantine et Gabès sur la côte de Tunisie, une dépression d'environ 400 mètres de 30 à 31 mètres au-dessous du

radis, la possession entière de la ravissante jeune fille qu'il ne pouvait obtenir ici-bas.

M. de Villebelle et le commandant s'empressèrent auprès de Gabrielle. Mohamed retira l'arme de la blessure et constata, avec joie, qu'elle n'était pas empoisonnée et qu'elle avait pénétré moins profondément qu'on aurait pu le croire.

La main d'Obeïd avait manqué d'assurance. Sa tête et son cœur étaient trop surexcités pour que le coup ait été bien porté.

Agenouillé devant le corps inerte et ensanglanté de sa fiancée, M. de Villebelle, versant un torrent de larmes amères et et brûlantes, poussant soupirs et sanglots, faisait peine à voir.

— Je sais, disait-il, que tu es un de ces êtres angéliques que le ciel ne se décide jamais à tenir longtemps en exil, mais t'ai-je donc retrouvée pour te rependre aussitôt, ma bien-aimée !

(A suivre.)

OURIDA

OU LE

RAPT D'UNE CHRÉTIENNE

Les gattaia se groupèrent, s'avancèrent à rangs serrés, comme pour un assaut, et criblèrent de balles les troncs d'arbres.

L'escorte de Maurice répondit par un feu rapide, bien nourri et bien dirigé, qui fut très meurtrier.

Deux feux de peloton retentirent subitement sur la droite !

Les gattaia lâchèrent pied, se débandèrent et disparurent en un clin d'œil, laissant le sol jonché de morts et de blessés, parmi lesquels se trouvaient presque tous les invités d'Obeïd.

Bienôt, on aperçut un escadron arrivant à toute vitesse et on entendit sonner la trompette ! C'étaient des spahis ! en tête,

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme

CAPITAL 8 MILLIONS de francs
Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. -- Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. -- Dépôts à vues et à échéances fixes. -- Gardes de titres. -- Paiement et escompte de coupons-Reports. -- Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés Européens. -- Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

SOUSCRIPTIONS — EMISSIONS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

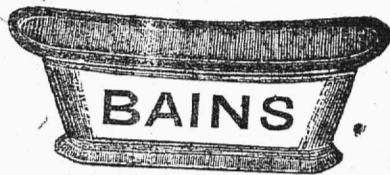
Capital: 15 Millions entièrement versés
Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande
Escompte, Recouvrement, Avances sur titres et marchandises, Chèques et lettres de crédit sur tous pays. Encaissement de coupons. Ventes, Achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds à 0/0. -- Bons de caisse: Bons à un an et deux ans, 3 0/0; Bons à trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0; Bons à cinq ans, 4 0/0.

BAINS EUROPÉENS

ET TURCO-ROMAINS

HAMMAM



BAINS
HYDROTHERAPIE, MASSAGE FRICTIONS
Salles de repos, buffet, gymnase
Pédicure, etc.

Maison PIERRE AUVIN. — TUNIS

MARBRES BRUTS et OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de Fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments Funéraires.
Bureaux et Magasins: 7, rue d'Espagne.
Vastes Entrepôts: rue d'Italie.

N.-B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

Manufacture de carreaux de Faïence
Fourmaintraux-Tourquin
à DESVRES (Pas-de-Calais)

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS

DU BOULONNAIS

TRAVAUX EN CIMENT

Cuves à vin, Enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul CAILLARD, architecte, représentant

BUREAU ET CABINET D'ÉCHANTILLONS

Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) — TUNIS

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

AIMÉ EYRIÈS

TUNIS — 22, Rue d'Italie, 22 — TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits
Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers
Maison de gros et de détail

Au Cadran Universel

CHARLES KLOTH

TUNIS — 17, avenue de France, 17 — TUNIS

Horlogerie, joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc.

Demandez partout

« L'APÉRITIF BELLOT »

ABSINTHE ET AMER CONILH

Bellot, distillateur à Tunis

rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

Messageries Françaises

DEMANGE & Co

Service Quotidien Régulier

entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa

Service des Dépêches

Transport des Voyageurs et de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX: à Tunis, rue d'Italie, 17; à Sousse au Café du Commerce

A VENDRE

OCCASION EXCEPTIONNELLE

UNE PROPRIÉTÉ

sise à 5 kilomètres de Tunis, à proximité de 2 gares de chemins de fer
Contenance: 5 hectares environ dont 2 en vignes moitié de 2^e et moitié de 3^e feuilles, arbres fruitiers, jardin potager.
Maisons de maître et de fermier.
Bâtiments d'exploitation.
2 norias.
Adjacente à la propriété une construction louée à usage de café maure.
Prix modéré.
Facilités de paiements.
S'adresser à l'Administration du journal.

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme, capital: 10,000,000

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. -- Avances sur récoltes -- Garde de titres. -- Reports -- Paiement et escompte de coupons. -- Ordres de bourse au comptant et à terme -- Dépôts à vue et à échéances fixes -- Encaissements et recouvrements. -- Emissions. -- Souscriptions. -- Chèques et lettres de crédit.

DOMAINE POTIN

CHAUX HYDRAULIQUE

& CIMENTS

Dépôt: près de la gare française

VIN ROUGE

Vin blanc, eau-de-vie

S'adresser à MM. COMTE et Co Bureaux: à l'entrepôt du Domaine, rue de Portugal.

FER QUINA BISLERI

VOLETE DIGERIR BENE??



LIQUEUR

Stomachique Reconstituante
de Felice BISLERI
MILAN

Bois on agréable avec l'eau de Seltz et Soda. Se boit préférablement avant le repas et à l'heure du Vermouth.

L'EAU

de la R. Sorigente Angelica de NOCERA UMBA, légère, gazeuse, alcaline, certifiée pure, réputée et déclarée par les principales célébrités médicales la reine des eaux de table.

VOLETE LA SALUTE??



BEVETE
IL
FERRO-CHINA-BISLERI
MILANO

Dépositaire pour la Tunisie A. FERRETTI, 19, rue Chaker — TUNIS



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris?
Avez-vous des Pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

SI OUI!

Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

Entrepôt: 22, Rue de l'Echiquier, PARIS
Env. fr. sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

FABRIQUE DE CONFISERIE SUISSE

J. F. DESHUSSES

A Versoix, près de Genève (SUISSE)
Maison fondée en 1852

PLUSIEURS MÉDAILLES D'OR

et diplômes d'honneur

Agent général pour la Tunisie:

A. MODIGLIANI, Avenue de France, 4, (Passage de Tunis).

BASSIN D'ARCACHON

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES PARQUEURS REUNIS

HUITRES

MARENNES, ARCACHON, OSTENDE

HUITRES: d'Arcachon, depuis 0,40 la douz.; de Marennes, depuis 0,75 la douz.

CASSE-CROUTE

AGENCE GÉNÉRALE POUR L'ALGÉRIE ET LA TUNISIE:

12, RUE D'ITALIE - TUNIS

Sellerie - Bourrellerie Française

32, rue Al-Djazira — TUNIS

JULES LARROUIL

Ancien Chef d'Atelier de la maison MAURICE LAMBERT, de TUNIS

M. LARROUIL a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs qu'il a institué, à Tunis une Société Coopérative, succursale des Grandes Sociétés de Paris, Toulouse, etc., où tout ouvrier bourrellier ou sellier français, venu en Tunisie, trouvera toujours peu ou beaucoup de travail, aura, en un mot, l'existence provisoire assurée.

Pour venir en aide à ce but fraternel et patriotique, M. LARROUIL fait appel au concours de MM. les Colons, qui, ayant besoin d'un ouvrier, voudront bien s'adresser à lui.

La journée de travail est fixée à 5 francs, les frais de route à la charge de la maison.

Pour assurer la réussite de son œuvre, M. LARROUIL n'a rien négligé et s'étant assuré le concours des plus Grandes Maisons de France, il est à même, dès ce jour, de livrer des marchandises et fournitures à prix défiant toute concurrence honnête.

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Cuir noir de France, 1 ^{re} qualité, bande de 8 à 10 kilos. le k.	3 fr.	Selles Anglaises, avec bride complète, depuis.....	32 fr.
Cuir noir, 2 ^{me} qual., bande de 4 à 5 k.....	le k. 1.95	Brides Anglaises, cuir jaune à 4 rênes, mors nickel à 12 et.....	15 »
Cuir blanc, 1 ^{re} qual. bande de 10 à 12 k.....	le k. 2.40	Harnais de cabriolet, depuis.....	50 »
Crin animal, tout cardé.....	» 2.25	Harnais de labour, depuis.....	40 »

Abonnement dans les fermes et en ville, p. l'entretien des harnais, au mois par bête 1,25
Pour l'abonnement, toute pièce de harnais mise hors de service par usure, sera remplacée par une neuve.

Un ouvrier passera tous les mois pour exécuter les travaux. Les frais de déplacement sont à la charge de M. LARROUIL

M. LARROUIL reprend toute marchandise non conforme à ces conditions.
Comptant: 3 0/0 d'escompte; 45 ou 60 jours, sans escompte, payable dans Tunis

PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

MAISON PRINCIPALE

9, avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCURSALE: 23^e, rue Al-Djazira (ancien local). — TUNIS

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES exécute tous travaux photographiques de quelque nature qu'ils soient (reproduction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES vend tous produits accessoires et appareils photographiques.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES est le seul dépositaire de la Compagnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'avenue de France sont chauffés. Les dames en costume de bal et les enfants en chemisette pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Départs de Tunis

Lundi	A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdià, Monastir, Sousse.
Mardi	A 3 h. 1/2 du soir: pour Marseille direct.
Mercredi	A 3 h. 1/2 du soir: pour Marseille direct.
Jeudi	A 3 h. 1/2 du soir: pour Sousse, Monastir, Mehdià, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.
Vendredi	A 3 h. 1/2 du soir: pour Marseille direct.
Samedi	A 11 heures du matin: pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.